

PARTIE 1

MÉMOIRE DE LA CDC DES DEUX-RIVES



PRÉSENTATION DE LA CDC

La CDC des Deux-Rives est un regroupement local et multisectoriel d'organismes communautaires qui existe depuis 1991 et compte actuellement 45 membres. Notre territoire couvre les secteurs suivants : Jonquière, Shipshaw, Lac Kénogami, Bégin, St-Charles de Bourget, St-Ambroise et Larouche.

Notre mission est d'assurer la participation active du mouvement communautaire au développement socio-économique de notre milieu. La CDC favorise la prise en charge de la communauté par elle-même et vise à l'amélioration de la qualité de vie tant individuelle que collective, dans une perspective de changement social.

En concertation avec les acteurs du milieu, nous travaillons au développement local et social de notre communauté autour de valeurs communes qui sont centrées autour du respect de la personne humaine, la prise en charge, l'autonomie, la solidarité, la démocratie et la volonté de changement social. Notre connaissance du milieu nous permet de participer à des actions concertées répondant aux besoins de notre milieu.

INTRODUCTION

C'est avec un grand intérêt que la CDC des Deux-Rives a pris connaissance de la consultation et de l'intérêt du gouvernement à aller vers un nouveau plan d'action pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous croyons qu'il est très important de continuer les efforts en ce sens, tant d'un point de vue gouvernemental, collectif et individuel. En effet, une société n'en sera que plus efficace, dynamique et heureuse que si on tend vers la diminution de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les CDC contribuent de par leurs approches et leur mission à la lutte à la pauvreté et au développement local et social de leurs communautés. Notre CDC a été très impliquée dans la lutte à la pauvreté sur notre territoire local et ce, depuis plusieurs années. Nous avons une Table de concertation de lutte à la pauvreté à Jonquière depuis 1998, concertation que nous soutenons activement avec d'autres partenaires. Ces dernières années, la CDC s'est impliquée dans les Alliances régionales en étant le fiduciaire de la Table de lutte à la pauvreté dans les démarches liées au FQIS ainsi que le mandataire pour la mise en œuvre du plan d'action local de lutte à la pauvreté. De cette expertise développée au cours des dernières années et en référence avec nos concertations locales nous avons pu établir des recommandations générales, s'appliquant à chacune des orientations et autres, à l'effet que :

Nous recommandons que les concertations locales et leurs actions reçoivent un soutien adapté, de permettre aux instances locales d'avoir plus de pouvoir décisionnel et financier et de soutenir la mise en place et la pérennité de processus et de projets structurants locaux.

Nous recommandons qu'il y ait plus de protections publiques de façon à réduire les inégalités socio-économiques et permettre à plus de gens d'avoir une qualité de vie adéquate.

Nous recommandons également qu'il y a plus de financement à la mission des organismes communautaires afin d'augmenter leurs actions et soutien aux personnes vivant des situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

1. VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION...GLOBAL, RESPECTUEUX DES DIVERSITÉS LOCALES, PRÈS DES BESOINS ET COMPLÉMENTAIRE

D'abord, nous croyons que la lutte à la pauvreté ne doit pas seulement se faire à un seul niveau. Pour que la pauvreté diminue au Québec, nous devons travailler autant sur les causes que sur les conséquences et cela en complémentarité entre les acteurs tant gouvernementaux, institutionnels, communautaires... Travailler sur les causes, parce que cela évitera à de nouvelles personnes de se retrouver dans une situation de précarité. Sur les conséquences, puisque déjà, une partie importante de la population vit la pauvreté et ne peut couvrir ses besoins de base (se nourrir, se vêtir, se loger, être en santé...), les empêchant de mettre leur énergie à des actions qui amélioreraient leur qualité de vie (éducation, amélioration de leurs capacités personnelles...).

Et, à la lecture des orientations proposées, nous constatons une coupure avec le plan d'action précédent, notamment au niveau de la concertation et du développement local.

Beaucoup d'efforts et de travail a été fait au cours des dernières années. Il y a eu de moins bons résultats mais il y en a aussi eu des positifs. Ainsi, au Saguenay Lac St-Jean, grâce à la concertation entre le régional et le local autour d'un plan d'action régional et de plans d'actions locaux, plus près des besoins des communautés, les milieux ont appris à travailler ensemble et à ajuster les actions en fonction des réalités des personnes appauvries et socialement exclues. Le fait que des acteurs de milieux différents travaillent ensemble a permis une vision plus élargie des besoins, le respect des actions ciblées sur le terrain comme étant des réponses aux besoins des individus et la participation de ces derniers dans les démarches. Notre démarche concertée (régionalement et localement) a permis de s'orienter vers des décisions longuement réfléchies, apolitiques, respectueuses des acteurs et adaptées aux réalités de nos communautés. Certes, cela ne fut pas toujours facile et n'est pas encore parfait mais toutes les balises étaient mises pour aller de l'avant vers un objectif commun : la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Certains aspects de la démarche étaient plus contraignants et devraient être révisés. Notons les critères liés au Fonds québécois aux initiatives sociales (FQIS) obligeant les organismes

ayant déjà une mission à réaliser, à créer de nouveaux services (innovants, pas dans leurs activités habituelles, en assurant une certaine pérennité et en évitant de créer de nouveaux besoins qui ne pourront être répondus dans le futur...). Nous avons souvent entendu le commentaire qu'un pourcentage aurait pu être dédié à des actions liées à la mission de l'organisme (puisque ce sont eux qui ont l'expertise) tout en conservant une partie en innovation pour des projets pilotes ou comme ouverture à répondre à de nouveaux besoins dans la communauté liés à la conjoncture économique du milieu.

Pour ce qui est des orientations proposées dans la consultation voici nos réflexions et propositions :

ORIENTATION 1

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES

Cette orientation est importante car il faut donner la chance à tous d'acquérir les connaissances suffisantes pour prendre sa place dans la société et améliorer sa qualité de vie. Il faut toutefois tenir compte de certains aspects liés au respect des droits des personnes et à leur autonomie de décider de leur avenir et à la possibilité pour tous d'accéder aux services publics.

Le potentiel des personnes ne devrait pas revêtir une connotation liée seulement au système de l'éducation (académique) mais aussi à l'ensemble de l'individu selon ses aptitudes, ses capacités, sa situation familiale, personnelle, son niveau de santé, etc...

Éviter la seule vision de rentabilité économique de la personne. Par exemple, ne pas centrer le développement du potentiel seulement en fonction des besoins du marché du travail. Former une grande quantité de personnes dans le même secteur d'emploi (parce qu'un type d'industrie a un besoin important et momentané d'un type de ressource humaine et qu'il faut remplir le cours) sature ce marché. Seuls ceux qui ont les aptitudes au départ pour ce secteur seront embauchés. Il faut aussi former les gens selon leurs aptitudes personnelles vers un potentiel social amélioré et diversifié.

Viser le développement de la personne, mais ne pas oublier que certains ne sont pas et/ou ne seront jamais en mesure d'occuper un emploi mais que comme individu, ils ont aussi droit à améliorer leur potentiel et à ne pas vivre dans une situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Ils sont aussi des êtres humains et des citoyens à part entière qui ont le goût de s'impliquer dans la société.

Quand on parle d'agir tôt dans la vie des personnes, nous comprenons qu'il est important de commencer à soutenir dès l'enfance mais il faut aussi penser à soutenir les jeunes et les adultes aux études en leur donnant les moyens de parvenir à leur but, car ils seront les travailleurs de demain. Plusieurs étudiants vivent des situations de pauvreté, d'insécurité alimentaire et peinent à terminer leurs études tout en occupant des emplois peu rémunérés. Le décrochage scolaire est à tous les niveaux d'éducation. Des solutions concrètes devraient être mises en place pour favoriser l'accès et le maintien aux études ainsi que diminuer l'endettement (bourses diversifiées accessibles aux personnes plus défavorisées, des ententes à faire (notamment avec le fédéral) au niveau des emplois étudiants pendant l'été pour améliorer le revenu mais aussi l'expérience acquise en emploi par les étudiants, tout en enlevant un poids sur cette clientèle plus appauvrie et leur familles.

Ne pas associer le manque de persévérance scolaire aux seuls milieux défavorisés. On tombe dans les préjugés. Par contre, toute personne ne persévérant pas au niveau scolaire est à risque de tomber dans une situation de pauvreté plus tard. Quand on parle de persévérance scolaire, il faut voir à tous les niveaux de la société. C'est une question de prévention et de sensibilisation. Il faut donner le goût de continuer et une vision du futur, faire de l'orientation scolaire pas juste en fonction des besoins du marché du travail mais aussi selon les aptitudes et compétences individuelles; une société équilibrée est constituée de travailleurs et entrepreneurs diversifiés.

Transport collectif. Attention au mur à mur car les besoins des individus ne sont pas les mêmes en région qu'à Montréal. Les gens doivent avoir les moyens de prendre le transport mais encore celui-ci doit-il couvrir le territoire efficacement. L'accessibilité au transport est un facteur important en région qui limite les personnes en situation de pauvreté d'accéder

aux services alimentaires, de santé, éducatifs, administratifs et autres, et ce, d'autant plus que certains services de proximité disparaissent dans la foulée des restructurations. À la CDC, nous avons un comité de concertation qui gère un fonds de transport urgence dépannage (pour les individus sans ressources, sans support aucun et tombant dans un trou de service) et au cours des dernières années, nous avons constaté que plusieurs personnes n'ont pas les ressources financières (même pour payer le transport en commun) pour accéder à divers services car ceux-ci ne sont pas situés à proximité.

Notons également, que cette orientation telle que formulée ne reflète pas l'aspect de la participation citoyenne et l'apport que la personne peut avoir de cette façon dans sa communauté comme faisant partie du développement du potentiel des personnes.

Reconnaître l'apport des aînés et soutenir ceux en situation de pauvreté en leur assurant les services et programmes adéquats à leurs besoins. Cela ne devrait-il pas se retrouver dans l'orientation 2 qui est de renforcer le filet de sécurité social et économique. Il s'agit d'un aspect très important mais qui a peu de lien avec le fait de développer leur potentiel à moins de vouloir les garder au travail pendant de nombreuses années.

ORIENTATION 2

RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Cette orientation revêt un aspect des plus importants. La complémentarité des actions sera déterminante. Souvent les actions et orientations ont un impact à long terme mais il faut penser aux individus qui vivent déjà une situation de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi qu'aux personnes qui en vivront une dans leur vie pour différentes raisons. Il convient de s'assurer que ces personnes, et leur famille, aient les ressources nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate ou du moins pour couvrir ses besoins de base comme la nourriture, le logement, se vêtir, se déplacer, avoir accès aux services de la communauté.

Les organismes communautaires constatent que la précarité de la classe moyenne augmente à mesure que les coûts augmentent. Les salaires ne suivent pas l'augmentation des coûts et un bas salaire mène de plus en plus à l'insécurité et à la précarité. Notons entre autre

l'augmentation de l'électricité qui touche les personnes appauvries et de la classe moyenne qui paient plus pour se chauffer, s'éclairer, utiliser les appareils essentiels du quotidien (réfrigération de la nourriture, lavage, etc...), des logements inadéquats demandant plus de ressources énergétiques,... Il y a aussi le cas de familles plus nombreuses ayant des besoins plus grands (et dispendieux!) en terme de logement chauffage, nourriture, habillement. Le soutien aux organismes assurant la sécurité alimentaire est important car ils permettent aux personnes de libérer une partie de budget.

L'accessibilité aux services devrait passer par la proximité de ceux-ci dans la communauté. Centraliser les services et les éloigner de la population les rend difficiles d'accès. On économise peut-être légèrement en administration mais par contre cela a un coût sur la population (exemple : répercussion sur la santé si le service est éloigné et que la personne démunie n'y va pas, idem pour l'éducation et autres).

Développer l'aide au logement est un bon moyen pour venir en aide aux personnes démunies car toutes n'ont pas accès à un logement social ou encore ne peuvent y demeurer pour diverses raisons (santé, familial, éloignement du lieu de travail, garderie ou support familial...)

L'optique à préserver, selon l'esprit de la Loi, est le respect et la protection de la dignité des personnes, réduire les inégalités, et favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ainsi que développer et renforcer le sentiment de solidarité de la société.

Porter une attention particulière à mettre en place des politiques qui puissent évoluer en fonction des changements, des particularités régionales et locales.

ORIENTATION 3

FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL

Il est évident que l'accès à l'emploi est un facteur primordial pour sortir de la pauvreté, mais faut-il encore que les conditions de cet emploi le permettent. Le salaire minimum actuel permet-il vraiment de sortir de la pauvreté en tenant compte que bien souvent aucune autre protection n'y est rattachée (accès aux médicaments et certains soins) ou encore que ce seul salaire doivent suffire à plusieurs personnes d'une même famille (monoparental avec deux ou trois enfants, conjoint ne pouvant travailler par raison de maladie de lui-même ou d'un enfant...). Les services d'aide à l'emploi doivent être plus personnalisés. Éviter qu'une personne soit dirigée vers un emploi qui l'éloigne de son réseau de soutien (famille qui peut aider à garder un enfant lors de maladies ou congés scolaires, proximité de services particuliers, présence de ressources d'aide alimentaire, individu qui est le proche aidant d'un autre ou qui aide des parents âgés...).

Des mesures positives pour favoriser le retour à l'emploi auraient plus de répercussions que des mesures punitives pour ceux qui n'y retournent pas. Il faut donner le goût d'y retourner en démontrant qu'il y a une amélioration des conditions de vie.

Les mesures pour favoriser le retour à l'emploi doivent tenir compte de la situation de la personne dans sa globalité. Déplacer une personne pour occuper un emploi sans une analyse de sa situation, couper une personne qui refuse un emploi particulier sans analyse peut amener à créer plus de pauvreté, de précarité, de problèmes de santé liés et le but de la Loi et du Plan d'action est de diminuer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le retour et le maintien à l'emploi passe par la conciliation travail famille et aussi par une conciliation travail-études sinon travail-études-famille car beaucoup doivent jongler avec ces trois états pour atteindre une meilleure qualité de vie.

Trouver un équilibre entre améliorer la qualité des emplois, combler les postes et les secteurs de travail en besoin, faire des liens avec le niveau fédéral (ex. : au niveau de l'assurance

emploi) puisque des emplois sont à combler dans des secteurs saisonniers mais ne donnent pas accès à un revenu le reste de l'année. L'emploi doit permettre à la personne d'augmenter son revenu de façon à couvrir les dépenses essentielles en tenant compte des réalités régionales et locales. Par là, il faut entendre des programmes et des actions qui répondent aux besoins particuliers selon la réalité des milieux de vie et non pas un mur à mur général plus facile à gérer mais qui souvent passera à côté du but à atteindre : la diminution de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Là encore, il faut noter que la concertation est d'une grande importance et que le travail en partenariat des acteurs du milieu (employabilité, communautaire, éducation, gouvernemental, municipalités) permet de mieux soutenir la démarche vers l'emploi.

Le travail et l'emploi peuvent passer par diverses sources mais il ne faut pas mettre de côté des alternatives intéressantes comme le micro crédit et l'économie sociale qui peuvent aussi développer des emplois dans la mesure où la grande entreprise se retire ou diminue ses activités.

ORIENTATION 4

FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Les organismes communautaires travaillent au quotidien avec les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et à favoriser leur engagement dans la société. Ils travaillent à la prise en charge de la personne, à son implication et lui permettent d'exprimer ses opinions. Les concertations et les projets mis en place dans le dernier plan d'action ont permis des avancés à l'engagement des personnes. Toutefois, la démarche nous a aussi montré que malgré l'intérêt que les individus pouvaient avoir à la participation, l'atteinte des besoins de base demeurait prioritaire.

Le travail en concertation a été un atout majeur des dernières années mais ces concertations doivent être soutenues car chacun des partenaires a déjà une mission et un travail à faire

auprès de la population. Nous croyons que de soutenir les initiatives locales et régionales doit demeurer une action prioritaire mais en tenant compte des organismes dont c'est la mission de faire de la lutte à la pauvreté. En effet, les critères du dernier FQIS spécifiaient que l'initiative ne devait pas être dans la mission de l'organisme ce qui est contradictoire; ne devrait-on pas prioriser l'expertise? Néanmoins, une partie d'aide pourrait aller à des projets portés par des acteurs dont ce n'est pas la mission car cela a permis de développer des concertations, des collaborations et de la référence qui ont été tout à l'avantage des personnes vulnérables.

Il y a encore beaucoup de travail à faire afin de sensibiliser les entreprises mais surtout les décideurs locaux, les élus à l'importance de travailler de concert avec les intervenants du milieu à la lutte à la pauvreté. Bien que conscient de la problématique, l'ampleur de leurs tâches ne leur donne pas le temps de mieux connaître les acteurs et les outils qui se développent sur leur territoire. Par exemple, travailler avec une CDC et les organismes communautaires qui en sont membres pourrait les aider à avoir un portrait actuel des besoins de leur milieu et bénéficier d'une expertise diversifiée.

Il est aussi important de bien reconnaître l'action bénévole et soutenir les organismes communautaires qui recrutent des bénévoles pour augmenter l'implication sociale mais maintenir en parallèle des emplois de qualité dans le milieu communautaire (en lien avec l'orientation 3). Le soutien à la promotion du bénévolat doit aussi se faire car le bénévolat est aussi en changement avec le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de proches aidants, l'alourdissement des problématiques, ...

ORIENTATION 5

ASSURER, À TOUS LES NIVEAUX, LA CONSTANCE ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS

La démarche des dernières années nous a permis de constater qu'il est des plus importants que les acteurs régionaux et locaux se concertent pour réaliser leurs plans d'actions et que ceux-ci soient réalisés en fonction des besoins des milieux locaux. On ne peut ainsi avoir un

seul plan régional mur à mur car il y a des particularités dans les communautés locales qui font que certaines actions sont plus importantes localement pour un endroit que pour un autre alors que d'autres actions doivent se faire à un niveau régional. La souplesse et le respect doit se développer entre les acteurs régionaux et locaux. Dans notre région, nous avons réussi à atteindre un bon niveau d'échange que nous croyons actuellement en danger si on ne soutient pas ce type de concertation.

Complémentarité et cohésion des politiques et mesures. Une partie importante à réaliser pour un gouvernement dans le respect des individus et de l'accessibilité aux services pour tous, le respect des besoins et des particularités locales.

La concertation est aussi importante à un niveau local pour assurer le suivi du plan d'actions et la cohérence de celles-ci. C'est ce que nous avons établi sur le territoire, la CDC par ses volets de développement social et local ainsi que lutte à la pauvreté et la Table de lutte à la pauvreté de Jonquière.

Recherche. Attention aux études qui n'ont pas de lien avec le terrain et qui proposent des solutions mur à mur sans capacité d'adaptation aux territoires et aux individus. Les constats devraient mener vers des actions qui aident directement la population dans le besoin. Attention aux modèles d'ailleurs. Cela peut être positif mais il faut avoir une capacité d'adaptation, la latitude à apporter des correctifs pour l'intégrer à nos façons de faire et nos valeurs.

Innovation. La porte doit rester ouverte car elle permet l'apparition de projets pilotes mais ne devrait pas être une obligation car il ne faut pas créer pour créer et les projets « innovants » doivent quand même répondre aux besoins et être en lien avec l'expertise de l'organisme.

Dans la mesure où nous croyons qu'il faut travailler à la fois sur les causes et les conséquences, nous constatons que les orientations présentées sont limitées. Malgré l'importance de l'éducation et l'emploi, nous considérons que la partie couverture des

besoins de base a été mise de côté. Pourtant, l'atteinte de ces besoins revêt une grande importance dans la capacité des personnes de s'intégrer dans la société, étudier, travailler – on ne peut étudier le ventre vide! De plus, nous craignons que certaines couches de la société ne soit oubliées (personnes âgées, familles, handicapés...).

Y aura-t-il évacuation des actions qui viennent de la base au profit d'un développement par le haut et institutionnel, uniforme (mur à mur). Comblerait-on tous les besoins de cette façon?

Dans le plan d'action 2010-2015, il y avait comme orientation de « revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux ». On ne retrouve pas cette orientation et c'est dommage car elle a permis de cerner les vrais besoins même s'ils sont diversifiés d'un lieu à l'autre. Cette interruption met en difficulté tout le travail de concertation effectué au cours des dernières années vers une vision commune de lutte à la pauvreté sur nos territoires ainsi que la sensibilisation et la lutte aux préjugés. Il s'agit d'un travail de longue haleine où nous avons planté les premiers jalons. Dans une perspective de constance et de cohérence il serait intéressant de revoir cette orientation.

2. RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que le prochain plan de lutte à la pauvreté travaille sur l'ensemble de la problématique, tant sur les causes que sur les conséquences, de façon concertée et cohérente, à la hauteur de tous les acteurs touchés (gouvernement, ministères, municipalités, institutions, organismes communautaires, etc...). La lutte à la pauvreté peut atteindre ses objectifs si elle est l'affaire de tous et que le travail s'effectue à tous les niveaux soit national, régional et local.

Nous recommandons que les concertations locales et leurs actions reçoivent un soutien adapté, de permettre aux instances locales d'avoir plus de pouvoir décisionnel et financier et de soutenir la mise en place et la pérennité de processus et de projets structurants locaux, de reconnaître l'expertise des concertations locales, de leur permettre de cibler elles-mêmes leurs besoins et leurs priorités.

Nous recommandons qu'il y ait plus de protections publiques et une amélioration des politiques sociales de façon à réduire les inégalités socio-économiques et permettre à plus de gens d'avoir une qualité de vie adéquate.

Nous recommandons également qu'il y a plus de financement à la mission des organismes communautaires afin d'augmenter leurs actions et soutien aux personnes vivant des situations de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi que reconnaître leur expertise.

3. CONCLUSION

Nous réitérons l'importance de la lutte à la pauvreté dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie et de mettre de l'avant les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Beaucoup d'efforts sont à faire mais ils seront un pas vers un meilleur développement socio-économique pour le Québec.

Le présent mémoire est celui de la CDC des Deux-Rives. Comme nous avons été le mandataire du plan d'action local de lutte à la pauvreté au cours des dernières années et le fiduciaire de la Table de lutte à la pauvreté, et qu'un grand travail de réflexion a été fait avec nos membres et partenaires autour de cette Table nous avons cru bon de vous faire connaître les réflexions et recommandations de notre concertation locale en matière de lutte à la pauvreté. Les projets, réflexions, et actions de la Table de lutte à la pauvreté ont permis de cerner des enjeux importants pour notre milieu et qui serviront de base à notre prochain plan d'action local. Nous vous invitons à lire le mémoire de la TLPJ ci-après (partie 2) qui dressera un portrait plus précis des besoins et recommandations du territoire de Jonquière mais aussi de l'importance de soutenir les concertations locales. Avec ses deux ressources humaines, la CDC des Deux-Rives a soutenu cette concertation depuis 1998 avec d'autres partenaires. Cependant, nous ne pouvons vraiment concrétiser l'ensemble des actions que quand nous avons une ressource dédiée.

PARTIE 2

MÉMOIRE DE LA TABLE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ DE JONQUIÈRE

Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de Jonquière (TLPJ)

Mémoire Consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Saguenay (Jonquière)

2016



AVIS DE LECTURE

Nous retrouvons environ une quarantaine de partenaires impliqués auprès de la table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de Jonquière ; les commentaires et recommandations contenus dans ce document reflète l'opinion de la majorité mais il peut arriver que sur des points particuliers, certains partenaires sont d'avis différents. Nous avons toutefois inscrit le consensus dégagé par la majorité.

La Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de Jonquière est un lieu ouvert d'échanges et de discussions entre les divers partenaires socio-économiques du milieu, d'où peuvent émerger des projets et des collaborations en lien avec la lutte à la pauvreté. Nous avons plusieurs partenaires récurrents, mais aussi, certains partenaires qui nous accompagnent ponctuellement selon les activités et les thématiques traitées.

Cette ***Table de concertation*** est ouverte à ***tout le monde*** intéressé par l'amélioration de la mobilisation, la participation, la concertation, l'implication et l'union des forces, dans le but de faciliter le soutien et la mise en place des actions durables et viables visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire local. C'est pourquoi nous tenions à exprimer les opinions majoritaires et soulignons que des citoyens en situation précaire ont aussi participé à nos rencontres de discussion et qu'il est important pour nous de transmettre également leur point de vue.

Mission

La table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de Jonquière (TLPJ), est un rassemblement de plusieurs partenaires du territoire (organismes communautaires, citoyens engagés, partenaires gouvernementaux, scolaires, politiques et privés) travaillant avec des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale ou étant sensibilisés à la situation. Elle a pour mission de :

- ☞ Promouvoir et soutenir la mise en place de stratégies fondées sur le partenariat, la concertation, la participation, et l'engagement actif de la collectivité qui visent à lutter à la pauvreté et/ou l'exclusion sociale sur le territoire de Jonquière ;
- ☞ Favoriser la prise en charge de la communauté par elle-même, soutenir et encourager la participation citoyenne tout en mettant l'accent sur le processus de prise en charge du développement par la collectivité (*empowerment*) ;
- ☞ Veiller à l'évolution et à l'application du plan d'action local concerté.

Comme lieu d'échange, la TLPJ favorise aussi la recherche d'alternatives et de mesures innovantes pour améliorer la qualité de vie tant individuelle que collective de la population du territoire dans une perspective de changement social et de développement durable viable. Avec ses valeurs de démocratie participative, justice sociale, équité, association, solidarité, égalité, partenariat, consensus, entraide, *empowerment*, respect des différences et autonomie, la TLPJ encourage la participation active de la collectivité et fait de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale une préoccupation du milieu.

Territoire visé

Arrondissement Jonquière et les municipalités rurales desservies par la CDC des Deux-Rives soit St-Ambroise, Bégin, St Charles de Bourget, Larouche, arrondissement Jonquière dont Lac Kénogami et Shipshaw.

Population ciblée

Les partenaires (communautaires, gouvernementaux, politiques, privés, citoyens et autres) de l'arrondissement de Jonquière et les municipalités rurales desservies par la CDC des Deux-Rives qui travaillent de près ou de loin avec des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale ou qui ont à cœur la lutte à la pauvreté sur leur territoire.

Introduction

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de Jonquière accueille cette consultation publique pour la réalisation d'un troisième plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale. Nous croyons comme Table locale de concertation qu'il est indispensable et même nécessaire de continuer à travailler ensemble pour une meilleure coordination des actions et des interventions dans le but de renforcer, améliorer et compléter la mobilisation, la participation, l'engagement et l'implication des acteurs du milieu dans le soutien et la mise en place des initiatives viables et durables visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur notre territoire local.

Pour ce faire, nous proposons dans ce document des recommandations faites à partir des exercices de réflexion collective basés sur des constats liés aux enjeux et défis du plan d'action local et établis par les partenaires de la TLPJ tout au long des années 2013 à 2015¹. Nous croyons que même si cette réflexion est faite sur une base locale, elle sera en complément et ne différera pas de celles faites aux niveaux régional et provincial.

Nous aimerions aussi souligner, comme Table de concertation, le travail fait par les organismes communautaires et les partenaires institutionnels locaux tout au long de l'application du deuxième plan d'action et des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale, lequel a été un atout majeur pour l'avancement des plans d'action locaux en fonction des véritables besoins des individus et des communautés. *Toutefois, nous aimerions aussi rappeler dans cette consultation l'importance de l'amélioration du financement à la mission globale des organismes* qui luttent à la pauvreté et à l'exclusion sociale comme véritable action pour combattre la pauvreté et contrer l'exclusion sociale, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les collectivités (art. 1, al. 1).

¹ Tiré des recueils de notes des activités de réflexion 1, 2 et 3 de la TLPJ : «Emploi, revenu et lutte à la pauvreté : Tendances actuelles et émergence de nouveaux enjeux et défis» 2014. <http://www.cdc2rives.org/index.php/librairie/download/5-table-de-lutte-a-la-pauvreta/5-1-emploi-revenu>, «Accessibilité des services dans les milieux urbains et ruraux et lutte à la pauvreté» <http://www.cdc2rives.org/index.php/librairie/send/5-table-de-lutte-a-la-pauvreta/4-2-accessibilite-services-et> et «De l'insécurité vers la sécurité alimentaire» <http://www.cdc2rives.org/index.php/librairie/send/5-table-de-lutte-a-la-pauvreta/29-activite-de-reflexion-4>

Pour conclure, nous aimerions vous rappeler l'importance de préserver, dans ce troisième plan d'action, l'essence de la Loi qui, depuis 2002, se voulait un projet collectif né d'une véritable volonté citoyenne², et de mobilisation de la société civile pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le respect des droits et libertés de la personne.

² Cette idée ne venait pas seulement de la volonté d'obtenir des résultats à même d'améliorer véritablement les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, mais aussi de la conviction que de tels résultats ne peuvent se produire que par l'entremise d'une action globale. Il fallait faire les liens entre pauvreté et droits humains, entre richesse et inégalités. Bref, dès le départ, il a été convenu que cette proposition de loi citoyenne devait se faire avec les personnes en situation de pauvreté – qui sont les premières concernées et les premières à agir contre la pauvreté – et les organisations qui les représentent. Ainsi, le 22 novembre 2000 était donc déposée devant l'Assemblée nationale, de manière non partisane, une pétition demandant une loi pour éliminer la pauvreté, laquelle avait recueilli 215 307 signatures et reçu l'appui de plus de 1 500 organisations. (Collectif pour un Québec sans pauvreté. 2013)

Orientation 1

Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Pistes d'enjeux gouvernementaux en lien avec l'orientation 1 pour guider l'élaboration du troisième plan d'action :

- ☞ Accès à des services éducatifs de qualité dès la petite enfance pour les familles à faible revenu, par exemple les familles ayant un enfant handicapé;
- ☞ Accès à des moyens de transport collectifs adaptés aux réalités des ménages à faible revenu et tenant compte des besoins des aînés et des personnes handicapées.
- ☞ Persévérance scolaire pour les jeunes issus de milieux défavorisés.
- ☞ Réduction des obstacles à la participation à une formation tout au long de la vie, y compris pour les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants.
- ☞ Formation de base pour les adultes (lire, écrire, compter, utiliser un ordinateur).
- ☞ Utilisation de la culture et des loisirs culturels pour favoriser l'inclusion des groupes marginalisés.

Constats locaux et recommandations

1. Reconnaître l'importance des programmes de promotion-prévention et la différence qu'ils font dans le développement socio-économique des individus et des collectivités;
2. Réviser la viabilité des mesures de formation professionnelle et leur adaptation autant à la réalité du marché de l'emploi local et régional qu'aux aspirations et au potentiel des personnes;
3. Axer sur des formations qui tiennent compte autant du savoir-faire que du savoir-être des personnes;
4. Renforcer des mécanismes d'accompagnement et de suivi faits par des organismes locaux et régionaux en formation, en employabilité et en entrepreneuriat pour les personnes aux besoins spécifiques, les groupes marginalisés et pour les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants*³ dans le but de favoriser l'obtention d'un diplôme⁴;
5. Améliorer les mesures facilitant la mobilité et l'accès aux services en transport pour les individus ayant des besoins spécifiques, les groupes marginalisés et pour les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants* afin d'accéder aux services publics tout en reconnaissant

³ *Personnes handicapées, personnes ayant une problématique en santé mentale, personnes immigrantes, personnes de 55 ans et plus, travailleurs autonomes, personnes sur l'aide sociale, jeunes, femmes et familles à faible revenu et monoparentales...

⁴ Autant au niveau secondaire, métiers semi-spécialisés, formation professionnelle, collégiale ou universitaire.

les besoins spécifiques des régions par rapport aux grands centres urbains;

6. Favoriser la conciliation famille-études comme aspect important de la persévérance scolaire pour les personnes ayant des besoins spécifiques, les groupes marginalisés et pour les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants*;
7. Faciliter le processus de reconnaissance des compétences et des acquis pour les personnes ayant des besoins spécifiques, les groupes marginalisés et pour les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants*;
8. Favoriser la diversification professionnelle des femmes en situation de vulnérabilité au niveau local et régional (promouvoir les métiers non traditionnels);
9. Soutenir, encourager et renforcer la coordination des interventions des organisations (milieu communautaire et gouvernemental) pour mieux desservir et encourager la motivation des individus ayant des besoins spécifiques, des groupes marginalisés et des travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants*;
10. Reconnaître l'apport des aînés et soutenir ceux en situation de pauvreté en leur assurant les services et programmes adéquats et de proximité à leurs besoins spécifiques au niveau local et régional.

Orientation 2

Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Pistes d'enjeux en lien avec l'orientation 2 pour guider l'élaboration du troisième plan d'action :

- ☞ Accès à un logement de qualité, à un coût raisonnable, pour les ménages à faible revenu ;
- ☞ Accès aux soins et à la couverture des besoins de santé et de services sociaux pour les personnes à faible revenu ;
- ☞ Sécurité alimentaire des personnes, au sein de leur communauté, et accès physique et économique à une saine alimentation pour les personnes en situation de pauvreté ;
- ☞ Amélioration de la capacité financière des personnes à faible revenu à satisfaire leurs besoins essentiels tels que logement, alimentation, transport, frais permettant de pallier un handicap, etc. ;
- ☞ Prise en compte, dans l'offre de service gouvernementale, des réalités des groupes composant la population des personnes à faible revenu, y compris les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants.

Constats locaux et recommandations

1. Reconnaître l'importance de la complémentarité des actions qui sera déterminante pour le développement des initiatives visant l'accessibilité aux services pour les personnes ayant des besoins spécifiques, les groupes marginalisés* et la classe moyenne qui n'arrête pas d'être vulnérabilisée par les mesures gouvernementales et les fermetures d'entreprises;
2. Majorer le financement dédié au service de soutien à domicile pour des clientèles aux besoins spécifiques, les groupes marginalisés et pour les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants*.
3. Œuvrer à maintenir la représentation des organismes communautaires et des communautés locales dans les structures et centres de décision dans le but de préserver les services de proximité (essentiels aux personnes vulnérables, en situation de pauvreté et d'exclusion sociale tant aux niveaux santé, scolaire, juridique...), la concertation intersectorielle et la représentation de la société civile;
4. Continuer à soutenir le travail de complémentarité des services entre partenaires pour améliorer l'accessibilité pour tous;
5. Renforcer le soutien des actions locales centrées sur les services de base essentiels en alimentation et sur l'aide à court terme ou d'urgence et de dépannage immédiat : soupes populaires, banques alimentaires, dépannages alimentaires, programmes d'aide alimentaire

d'urgence... Cela, non seulement comme moyen de lutter à la pauvreté, mais aussi comme moyen de lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale des groupes marginalisés* accentuée par l'arrêt des services en sécurité alimentaire pendant la période estivale;

6. Soutenir les actions visant l'accessibilité au transport, car il s'agit d'un facteur des plus problématique en région qui limite les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'accès aux services de base (logement, chauffage, nourriture, habillement, santé, éducation, formation, etc.) et ce, d'autant plus dans la conjoncture où certains services de proximité disparaissent des milieux locaux et régionaux;
7. Renforcer le soutien des actions locales centrées sur le développement des capacités et l'*empowerment* des communautés (cuisines collectives et communautaires, jardins communautaires et collectifs, popotes roulantes, épiceries communautaires, groupes d'achats, paniers de fruits et légumes locaux, etc...);
8. Soutenir selon l'esprit de la Loi les actions locales et régionales pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes et en atténuer les effets sur les individus et les familles, les communautés, les personnes ayant des besoins spécifiques, les groupes marginalisés, les travailleurs atypiques et indépendants;
9. Reconnaître la spécificité de la lutte à la pauvreté hors des grands centres urbains;
10. Améliorer les conditions des personnes seules, sans contrainte à l'emploi, via une aide pour le logement;
11. Renforcer le soutien des actions locales centrées sur le changement structurel et l'innovation au sein du système alimentaire, social, et économique au moyen de politiques alimentaires d'offre de services, de justice, d'équité et de participation sociale (agriculture urbaine, initiatives durables, marchés saisonniers, potagers solidaires, etc.);
12. Bonification des programmes pour les personnes seules sur l'aide sociale.

Orientation 3

Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Pistes d'enjeux en lien avec l'orientation 3 pour guider l'élaboration du troisième plan d'action :

- ☞ Amélioration des conditions favorisant l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes à faible revenu ;
- ☞ Amélioration de la conciliation travail-famille, travail-études et famille-études et des conditions de travail dans les secteurs d'emploi occupés par les personnes à faible revenu ;
- ☞ Développement ou amélioration des compétences des personnes à faible revenu permettant l'intégration et le maintien en emploi ;
- ☞ Soutien au développement d'expériences de travail pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, en lien avec les besoins des entreprises ;
- ☞ Accompagnement structuré et individuel des personnes présentant des problèmes d'intégration au travail ;
- ☞ Réduction des obstacles à l'intégration en emploi des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- ☞ Amélioration de l'accès à l'emploi par l'entrepreneuriat.

Constats locaux et recommandations

1. Bonifier les mesures d'accompagnement (supplément de revenu) qui sont essentielles pour revaloriser le travail des personnes ayant des besoins spécifiques, des groupes marginalisés et des travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants*;
2. Bonifier les mesures facilitant la mobilité et l'accès aux services (transport);
3. Bonifier les mesures d'aide, d'accompagnement et de suivi en employabilité pour des personnes ayant des besoins spécifiques, des groupes marginalisés et des travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants;
4. Améliorer les mesures pour les travailleurs autonomes;
5. Viser la diversification du tissu économique des localités et communautés à risque de dévitalisation ou basées sur la grande entreprise;
6. Soutenir les actions visant le service de gardiennage pour des horaires atypiques (mères monoparentales...);
7. Miser sur les actions visant l'intégration, le retour, le maintien et la réorientation en emploi pour les personnes ayant des besoins spécifiques, les groupes marginalisés...;

8. Créer une mesure d'employabilité (entrepreneuriale) pour ou adaptable aux promoteurs et promotrices en crédit communautaire.
9. Soutenir les actions favorisant la conciliation «travail-études-famille», car plusieurs personnes doivent miser sur ces trois aspects comme moyen d'améliorer leur qualité de vie;
10. Diversifier l'offre d'emploi de l'industriel vers d'autres types d'emploi;
11. Supporter les entreprises et les organismes communautaires pour changer la façon d'accueillir les jeunes sur le marché du travail, les maintenir en emploi et améliorer leurs compétences.
12. Soutenir l'adaptation des marchés aux nouveaux profils des employés;
13. Maintenir et développer des solutions adaptées pour l'intégration des personnes plus éloignées du marché du travail;
14. Favoriser des solutions adaptées pour l'orientation ou la réorientation des personnes en perte d'emploi.

Orientation 4

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Pistes d'enjeux en lien avec l'orientation 4 pour guider l'élaboration du troisième plan d'action :

- ☞ Soutien aux communautés devant relever un défi de revitalisation ;
- ☞ Mobilisation en vue de la réduction de la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et de l'élimination des préjugés à leur égard ;
- ☞ Amélioration de la participation sociale des personnes en situation de pauvreté à leurs milieux de vie (travail, école, communauté, sports, loisirs, technologies de l'information et des communications, etc...);
- ☞ Contribution des entreprises à l'inclusion sociale, dont celles d'économie sociale. en favorisant l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- ☞ Soutien à l'insertion professionnelle des personnes présentant des problèmes d'intégration en emploi au sein des entreprises et contribution de ces dernières à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Constats locaux et recommandations

1. Renforcer la mobilisation, la participation, la concertation, l'implication et l'union des forces des organismes et des partenaires locaux;
2. Faciliter le soutien et la mise en place des actions durables et viables visant à lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale;
3. Soutenir l'implantation de projets et d'initiatives qui permettent d'améliorer la participation sociale pour les personnes ayant des besoins spécifiques et les groupes marginalisés*;
4. Soutenir les actions de sensibilisation destinés à la population et aux différents acteurs des milieux locaux concernant le « vécu » des personnes en situation de pauvreté et /ou d'exclusion sociale;
5. Favoriser, encourager et sensibiliser les milieux locaux sur l'importance des projets en économie sociale comme moyen de vitalisation économique des milieux.
6. Développer des entreprises d'économie sociale en intégration sociale pour répondre aux besoins des populations plus vulnérables et marginalisées* et les aider à intégrer le marché de l'emploi;
7. Développement d'entreprises de plateaux de travail avec différentes activités pour l'insertion des gens à une première expérience de travail des personnes vulnérables et des groupes marginalisés*;
8. Développer des actions et des programmes d'insertion en emploi pour sortir de l'isolement et favoriser l'inclusion sociale des personnes ayant des besoins spécifiques et des groupes marginalisés*.

Orientation 5

Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

Pistes d'enjeux en lien avec l'orientation 5 pour guider l'élaboration du troisième plan d'action :

- ☞ Cohérence des actions à tous les niveaux (national, régional, local) et dans différents domaines d'intervention (logement, santé, alimentation, etc.) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ☞ Collaboration entre les divers intervenants pour tenir compte de la diversité des causes d'exclusion sociale ;
- ☞ Connaissance des programmes, structures et organismes communautaires existant en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Constats locaux et recommandations

1. Soutenir la concertation locale et régionale intersectorielle dans le but de maintenir et renforcer la proximité des lieux des décisions et améliorer l'accessibilité des services pour les personnes ayant des besoins spécifiques, les groupes marginalisés et les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants*;
2. Soutenir les communautés locales pour que la concertation et le partenariat entre les milieux atteignent la 2^e vitesse soit s'informer et se connaître, mais aussi s'organiser ensemble autour de solutions aux problématiques partagées pour les personnes ayant des besoins spécifiques et les groupes marginalisés*;
3. S'assurer d'établir de véritables partenariats et ce quel que soit le contexte social ou économique;
4. Continuer le travail de renforcement des alliances locales et régionales de travail pour la lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale;
5. Favoriser les actions qui complètent la cohésion des politiques et des mesures au niveau national, régional et local et faire attention aux actions qui proposent des solutions mur à mur sans capacité d'adaptation aux territoires et aux individus;
6. Soutenir et reconnaître l'expertise développée par le milieu communautaire et par les tables locales tout au long des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale;
7. Reconnaître que l'échelle locale est la meilleure pour l'adaptation des actions en matière de lutte à la pauvreté;
8. Soutenir et renforcer la capacité d'agir des milieux locaux et régionaux.

Conclusion

Nous réitérons l'importance, la pertinence et le besoin de soutenir, de bonifier et d'encourager des politiques publiques, des stratégies et des actions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une optique de travail collectif entre le national, le local et le régional. Nous soulignons aussi l'importance de reconnaître et de respecter l'expertise du milieu communautaire et des concertations locales pour un véritable développement social capable de réduire les inégalités socio-économiques entre individus et entre territoires pour un Québec sans pauvreté.

Nous recommandons de soutenir les instances locales et de donner plus de pouvoir décisionnel aux organisations sur le terrain qui travaillent à chaque jour à l'amélioration des conditions et des milieux de vie des individus et des communautés, cela quant aux plans d'action, aux actions et stratégies visant à lutter contre la pauvreté. Le tout dans une optique de reconnaissance de leur expertise sur le territoire. Nous recommandons de soutenir la mise en place de processus et de projets structurants locaux. Nous vous recommandons également d'augmenter le financement à la mission des organismes communautaires afin d'augmenter leurs pouvoir d'actions et mieux soutenir les personnes vivant des situations de pauvreté et d'exclusion sociale. Nous sommes persuadés aussi que l'échelle locale est la meilleure pour l'adaptation des actions.

Pour finir, nous vous proposons aussi, en plus des recommandations sur chacune des orientations pour ce troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de soutenir globalement les actions et initiatives des milieux de la façon suivante :

- ☞ Sommes réservées ou % de l'enveloppe totale pour l'aide immédiate, le dépannage et l'urgence;
- ☞ Sommes réservées ou % de l'enveloppe totale pour les concertations locales;
- ☞ Sommes réservées ou % de l'enveloppe totale pour la mission globale des organismes qui luttent à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- ☞ Sommes réservées ou % de l'enveloppe totale pour les initiatives innovantes des organismes qui luttent à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- ☞ Sommes réservées ou % de l'enveloppe totale pour la continuité des initiatives financées dans le cadre des Alliances pour la solidarité et le FQIS.

Références

- ☞ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2015) consultation publique solidarité et inclusion sociale «vers un troisième plan d'action gouvernemental»
http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Cahier_consultation_publicue_General.pdf

- ☞ Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2013) Historique critique et bilan dans le cadre du dixième anniversaire de la «Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale».
http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Historique_critique_et_bilan_Loi.pdf

- ☞ Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2015) Outil de rédaction collective «Pour construire un Québec sans pauvreté» <http://www.pauvrete.qc.ca/document/pour-construire-un-quebec-sans-pauvrete-outil-de-redaction-collective/>

- ☞ Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (2014) «Emploi, revenu et lutte à la pauvreté «Tendances actuelles et émergence de nouveaux enjeux et défis» Jonquière.
<http://www.cdc2rives.org/index.php/librairie/download/5-table-de-lutte-a-la-pauvrete/5-1-emploi-revenu>

- ☞ Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (2014) «Accessibilité des services dans les milieux urbains et ruraux et lutte à la pauvreté» Jonquière.
<http://www.cdc2rives.org/index.php/librairie/send/5-table-de-lutte-a-la-pauvrete/4-2-accessibilite-services>

- ☞ Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (2015) « De l'insécurité vers la sécurité alimentaire »
<http://www.cdc2rives.org/index.php/librairie/send/5-table-de-lutte-a-la-pauvrete/29-activite-de-reflexion-4>